

précise à destination des riverains. Pour ces derniers, en effet, les différentes dispositions ne sont pas claires.

M. Ceux, échevin.- Je suis prêt à en débattre en section. Nous avons organisé plusieurs réunions lorsque la zone bleue a été instaurée, et je pense qu'elle est parfaitement comprise. Des riverains m'ont également contacté, mais pour que les contrôles soient renforcés. En ce sens, la Ville a dégagé des moyens importants, puisqu'elle a engagé des agents supplémentaires. Sept cents redevances ont été appliquées à des véhicules en infraction, cela depuis l'instauration de ladite zone bleue et nous nous emploierons à renforcer encore les contrôles, comme le demandent les riverains.

**Question d'actualité de Mme Nagy sur « le
fonctionnement du marché de Noël »**

Mme Nagy.- Le marché de Noël est un évènement important pour la Ville. Vous avez annoncé en octobre, suite à une étude, que ses retombées économiques sur la Région bruxelloise étaient évaluées à près de 23 millions d'euros. Force est de constater que si le succès est au rendez-vous, une série d'impacts parfois négatifs se font sentir auprès des riverains et habitants. Les années précédentes, j'avais déjà eu l'occasion de vous interroger sur les mesures d'accompagnement prévues pour réduire les impacts négatifs du marché de Noël. Dans vos réponses, vous vous étiez engagé, notamment, à concrétiser en 2012 le projet de création d'une zone de délestage sur le parking Arts-Loi, y compris avec le billet STIB, comme je vous le suggérais, l'objectif étant de réduire le trop-plein de circulation généré dans le centre par cette manifestation. Où en est ce projet ? Avez-vous imaginé un plan de déplacement pour éviter que les visiteurs ne se rendent en voiture dans le centre ? En dehors de cette zone de délestage, quelles seront les mesures prises pour éviter les problèmes de parking et d'encombrement déjà rencontrés les années précédentes pendant les Plaisirs d'Hiver ?

Les impacts négatifs du marché de Noël touchent principalement les riverains. Est-il prévu de leur octroyer des accès prioritaires ? Quelles sont les dispositions spécifiques qui seront prises pour mieux assurer la propreté publique durant le marché ?

Pouvez-vous m'indiquer les dispositions prises à l'égard des commerçants durant le marché ? Confirmez-vous l'intention du Collège d'interdire la vente à rue pour les commerçants du quartier pendant cette période ?

Cette année, les conditions d'hygiène seront-elles améliorées ? L'année passée, des contrôles ont révélé de graves lacunes en la matière. Quels sont les dispositifs qui seront mis en place ?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Close.

M. Close, échevin.- Je répondrai le plus précisément possible à vos différentes questions.

Votre suggestion relative au parking constitue, bien entendu, la réponse adéquate. Mais je suis confronté à de grandes difficultés avec mes interlocuteurs de la STIB. En effet, ils considèrent que les événements organisés à Bruxelles leur reviennent trop cher, parce qu'ils obligent la STIB à transporter plus de passagers ! J'en ai d'ailleurs fait part à la ministre de tutelle. Interparking est d'accord pour organiser le stationnement au parking Arts-Loi, le week-end, mais la STIB ne veut pas d'un ticket couplé. La situation est donc bloquée, pour l'instant. Je l'ai dit au parlement régional : la STIB doit garantir un service large pour que les visiteurs se déplacent sans leur voiture. La STIB ne comprend pas que de tels événements inciteront de plus en plus de visiteurs à utiliser les transports en commun. Les touristes, même Belges, préféreraient d'ailleurs laisser leur véhicule dans un parking de délestage. Le problème des cars, quant à lui, a été résolu, avec l'aide de la Région.

En ce qui concerne la zone riverains, nous sommes en discussion avec les

services des horodateurs de la Ville. Malheureusement, les horodateurs ne fonctionnent que jusqu'à 18 heures. Nous n'avons pas créé de zone exclusivement réservée aux riverains. Avec les services de police, nous tenterons de contrer autant que possible le parking sauvage. Nous avons réservé aux commerçants un espace de stationnement à tarif préférentiel.

Quant à la propreté, les services compétents sont extrêmement efficaces. Des problèmes se sont posés, mais, globalement, le marché est propre.

Les commerçants qui exercent leur activité sur place et pratiquent « l'emporter », essentiellement les soirs de réveillon, se voient réserver des emplacements de stationnement. Des stewards payés par les commerçants gèrent ces emplacements pour permettre aux clients de s'y garer, le temps qu'ils aillent chercher leur commande. L'objectif est d'éviter les baisses de chiffre d'affaires, mais aussi les stationnements en double file. Nous avons testé ce système l'année passée, et les résultats obtenus ont été excellents. Pendant les pics d'affluence, la circulation automobile sera interdite par la police dans certaines rues, notamment pour permettre le passage des bus.

En ce qui concerne les terrasses, nous avons donné, depuis le début, la priorité aux commerçants locaux pour l'exploitation des chalets. Malheureusement, certaines terrasses classiques de restaurants ou cafés se sont alors transformées en points de vente de vin chaud et de gaufres. Entre les 3.500 euros payés par les exploitants de chalet pour la durée du marché, et les 500 euros payés par les commerçants pour l'exploitation de leur terrasse tout au long de l'année, la différence était difficilement admissible. Nous avons donc décidé de limiter l'exploitation des terrasses à onze mois, mais un permis sera octroyé pour le mois de décembre aux commerçants qui continuent leur activité normale et vendent leurs produits habituels.

Quant aux conditions d'hygiène, les contrôleurs de l'AFSCA visitent régulièrement le marché. Nous sommes d'ailleurs demandeurs de tels contrôles.

Des chalets ont été fermés, faute d'avoir respecté les normes en vigueur. En règle générale, les problèmes liés à l'hygiène ont été peu nombreux. Une série de remarques ont par contre été formulées sur le fait que beaucoup de commerçants ignoraient qu'ils devaient être en possession d'un certificat médical. Misant sur leur bonne foi, nous n'avons pas pris de sanction l'année passée, mais ils sont désormais tous informés de cette obligation.

Mme Nagy.- Je remercie l'échevin pour ses réponses. Des problèmes de circulation se poseront encore. ECOLO soutient l'idée que tout événement d'ampleur devrait être accompagné d'un véritable plan de circulation. J'invite le Collège à réfléchir à un tel plan de mobilité. Bien entendu, si la STIB ne vous aide pas, la situation se complique ! Nous pourrions envisager des cheminements piétonniers. À certains moments, la saturation est telle qu'elle nuit à la dynamique urbaine et crée des problèmes de pollution. Je vous invite à avancer encore dans ce domaine, et je vous remercie pour l'intérêt que portez à cette question. Mon groupe vous soutiendra dans vos démarches auprès de la STIB.